[illegible] incertaine, malveillante.

M. Clémenceau termine en faisant des vœux pour l'union républicaine en vue de combattre les conservateurs. (Applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet dit qu'il est d'accord avec M. Clémenceau pour les réformes intérieures, mais que la question du Tonkin est engagée de telle sorte qu'il ne dépend plus du gouvernement de la régler à son gré. Le cabinet actuel a pris les rênes au moment de la signature du traité; il est impossible de se dégager de cette situation diplomatique.

M. de Freycinet ne voit pas dans quel sens M. Clémenceau veut la révision du traité de Tien-Tsin ; il croit qu'il est impossible de rompre le traité conclu avec l'Annam et la Chine. Le roi d'Annam refuserait, car, nous partis, la guerre civile règnerait en Annam et au Tonkin.

S'il était démontré que la France ne peut pas rester au Tonkin, ajoute-t-il, nous n'hésiterions pas à évacuer. (Mouvements divers), Mais, après deux ans d'efforts, nous sommes maîtres du pays. (Dénégations).

M. de Freycinet. — Vous niez l'évidence. (Applaudissements au centre.)

Le général de Courcy dit, dans ses dépêches : « La pacification progresse. » La commission de délimitation est arrivée à Lang-Son sans difficultés. La pacification sera certainement complète en avril ou mai. Mouvements à droite.)

Je ne suis pas suspect d'être porté pour la politique coloniale ou d'aventure ; eh bien ! je suis convaincu qu'il y aurait plus d'inconvénients à nous retirer qu'à poursuivre l'œuvre commencée. Il est impossible de dire exactement le chiffre des dépenses parce qu'au début d'une colonisation, certains éléments de calculs manquent. Le protectorat de l'Annam réussira comme celui de la Tunisie. On fera promptement disparaître les charges de la métropole.

M. de Freycinet termine ainsi :

« Le vote de la Chambre retentira dans l'espace ; l'Europe attend ce vote. Le bon renom de la France est engagé. Il s'agit de savoir si la France aura une politique étrangère. (Applaudissements prolongés.)

Le renvoi de la suite de la discussion a une séance dans la soirée, ou demain, ou samedi, demandé par plusieurs députés est repoussé.

DISCOURS DE M. ANDRIEUX

M. Andrieux demande qu'on établisse en Annam un protectorat semblable à celui de Madagascar, puisque l'évacuation est impossible. Il continue son discours au milieu de cris et d'interruptions réitérées. Il demande l'abandon de l'intérieur du Tonkin et de l'Annam.

CLOTURE DE LA DISCUSSION

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Les votes

M. Floquet explique que le vote doit commencer par le projet du gouvernement qui contient des chiffres plus élevés que ceux de la commission. La première partie, portant annulation de crédits de 1885 est adoptée.

DECLARATION DES DROITES

M Plichon lit la déclaration suivante :

« La droite s'est toujours refusée à s'associer aux expéditions lointaines où se dépense notre or et notre sang.

» Revenus plus nombreux sur ces bancs, nous ne pouvons, pas plus aujourd'hui qu'hier, accorder au cabinet actuel les moyens de continuer, en l'aggravant, la politique de ses prédécesseurs. Quand bien même nos finances, épuisées par de folles prodigalités, ne nous interdiraient pas, notre patriotisme, dans la situation de l'Europe et du monde, nous imposerait le devoir, de ne pas immobiliser au loin nos armées et nos flottes sans utilité dans le présent et sans compensations dans l'avenir. Nous pouvons l'affirmer hautement puisque l'héroïsme de nos marins et de nos soldats a glorieusement dégagé l'honneur du drapeau, et ce ne sera pas un des moindres titres de notre armée à la reconnaissance du pays, que d'avoir rendu au Parlement la pleine liberté de ses décisions.

« En conséquence, dégageant toute solidarité, nous refuserons les crédits demandés par le gouvernement et nous voterons les chiffres proposés par la commission, convaincus qu'en agissant ainsi nous mettons d'accord les intérêts et la dignité de la France. »

DISCOURS DE M. LOCKROY

M. Lockroy dit que la grande difficulté de la situation n'est pas au Tonkin ; elle est ici. Il s'agit de constituer une majorité de gouvernement que le pays réclame. (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche ; exclamations ironiques à drote.)

La responsabilité du vote retombera sur la république. (Même mouvement à l'extrême-gauche.)

Le scrutin

Le scrutin est ouvert sur le chiffre de trente millions demandés par le gouvernement pour les dépenses du ministère de la guerre. Le crédit est adopté par 273 voix contre 267. (Mouvements divers ; bruit à droite.)

M. Jolibois dit qu'il faut déduire de la majorité les voix des ministres et ajouter à la minorité celle des 22 invalidés. (Bruits.)

Les autres chapitres sont successivement adoptés conformément aux chiffres du gouvernement.

L'ensemble du projet

L'ensemble du projet est adopté par 274 voix contre 270.

Un violent tumulte éclate de toutes parts. Des interpellations s'échangent entre un grand nombre de députés.

La prochaine séance aura lieu mardi.

La droite quitte en corps la salle des séances. Le centre crie : Vive la République ! Un tumulte indescriptible s'ensuit.

La séance est levée à 10 heures 40 du soir.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 24 décembre 1885.

Présidence de M. Le Royer.

La séance est ouverte à 3 heures 5 minutes.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la procédure en matière de divorce,

L'article 251 est adopté.

L'article 252 est adopté après un échange d'observations entre M. de Gavardie, M. Emile Labiche, rapporteur, et M. Batbie

L'article 307 est adopté.

L'ensemble de l'article 1er. portant modification de tous les articles sus-énoncés, est adopté, ainsi que les articles 2 à 5.

M. de Gavardie combat l'article 6, qui contient, suivant lui, des innovations judiciaires.

M. Emile Labiche, rapporteur, défend la rédaction de la commission.

M. Alfred Naquet dit que les observations de M. de Gavardie doivent être écartées, car elles portent sur le fond de la question et que la loi actuelle est une loi de procédure.

Les articles 6 et 8 sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet de loi.

Le Sénat s'ajourne à samedi, à une heure, de manière à pouvoir se réunir immédiatement dans ses bureaux pour élire la commission relative aux crédits du Tonkin.

La séance est levée à 4 heures 40 minutes.

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRE

Paris, 25 décembre, 1 h. 40 matin. — Le bruit a couru, après la séance, que le cabinet remettrait, dès ce soir, sa démission à M. Grévy. Vu l'heure tardive, il est impossible de contrôler cette nouvelle. On croit plutôt que le cabinet démissionnera lundi soir, au retour de Versailles. La solution donnée par la Chambre dans la question du Tonkin peut n'être pas définitive.

Il serait difficile au successeur de M. Brisson d'appliquer une mesure votée dans de telles conditions.

***

Paris, 25 décembre.— Une dépêche privée annonce que les résultats du Tarn-et-Garonne portant élection des quatre conservateurs ont été proclamés à midi à Montauban. Mais le gouvernement n'en a pas fait la communication à la Chambre afin d'empêcher les députés réélus de voter.

***

Après l'appel à la concorde fait par M. Lockroy, M. Crémieux, député du Gard, a essayé de monter à la tribune pour lire une déclaration d'après laquelle, lui, et quelques amis refusent les crédits. Mais devant le *tolle* épouvantable qui s'est élevé, de toutes parts, M. Crémieux a dû y renoncer bien que poussé vigoureusement par son collègue, M. Laguerre.

Pendant le scrutin, on commentait beaucoup l'incident Ferry-Clémenceau et on constatait que l'ex-président du conseil avait gardé de Conrart le silence prudent. » « C'est humiliant pour la France, » disait-on.

Mais ce qui était surtout commenté, c'était le résultat obtenu a quatre voix de majorité.

Il faut en effet, reconnaître que si neuf ministres ou sous-secrétaires d'Etat n'avaient pas voté et si surtout 20 députés conservateurs n'avaient pas été lâchement invalidés, le cabinet était renversé et au-delà.

***

Dans son discours, M. Raoul Duval a rappelé qu'au corps Législatif plusieurs députés s'étaient nettement et courageusement montrés hostiles à l'expédition du Mexique.

Il est bon de rappeler que parmi ces députés se trouvaient M. Plichon et MM. Brame et des Rotours, pères de nos deux honorables représentants.

***

Avec la question des crédits, il en est une autre qui préoccupe vivement le monde parlementaire; c'est celle du Congrès.

Outre les candidatures de MM. Léon Say et de La Forge déjà mises en avant, une troisième vient de surgir, celle de M. Le Royer.

***

Les bureaux des groupes de droite de la Chambre et du Sénat se sont réunis aujourd'hui en vue d'arrêter la ligne de conduite à tenir en vue du Congrès.

Il a été décidé que chaque groupe en délibérerait, puis toutes les droites se réuniront en séance plénière.

Après cette réunion, la droite sénatoriale a résolu de rédiger une protestation contre l'absence de plusieurs députés au Congrès, par suite des invalidations.

MM. de Batbie et Chesnelong ont été chargés de rédiger cette protestation.

Quant au vote sur l'élection présidentielle, les droites s'abstiendront si les républicains reportent tous leurs suffrages sur le nom de M. Grévy.

Dans le cas où il y aurait un autre candidat, elles choisiront probablement l'amiral Dompierre d'Hornoy ou l'amiral Gueydon.

***

Le traité de paix avec Madagascar modifiant profondément la situation pour laquelle les crédits ont été demandés, la commission dite des crédits s'est occupée de cette question,

N'y aurait-il pas lieu de demander au ministre des affaires étrangères si le gouvernement modifie sa demande de crédits.

M. Bergerot, tout en déclarant ne pas s'opposer à cette proposition a fait observer que la conclusion de la paix était si nouvelle qu'il sera bien difficile au ministre de se prononcer d'une façon nette et précise.

Après quelques observations présentées par MM. Delafosse, de St-Martin, Dugué de la Fauconnerie, il a été décidé que M. Hubbard, rapporteur des crédits pour Madagascar, demanderait à la Chambre de surseoir au vote de ces crédits lorsqu'ils viendraient en discussion.

On pourra ainsi dans l'intervalle entendre le ministre des affaires étrangères.

LES SCRUTINS DE JEUDI

Deux scrutins ont eu lieu jeudi sur les crédits du Tonkin.

L'article 102 de la demande de crédits a été voté par 273 voix contre 267 sur 540 votants. La Chambre ayant actuellement 28 sièges vacants, et se trouvant, par suite, réduite à 556 membres, on voit qu'il n'y a eu que 14 membres n'ayant pas pris part au vote dont 9 abstentionnistes volontaires et 5 absents par congé. La majorité ne comprend que des membres républicains à l'exception de Mgr Freppel, évêque d'Angers.

La minorité comprend 92 républicains et 175 membres de la droite.

9 membres se sont abstenus dont 5 de gauche : MM. Floquet, Gastellier, Lacôte, Lefebvre (Seine-et-Marne) et Simonnet, et 4 de droite : MM. de l'Aigle, de Mouchy, de Mun et Louis Passy.

5 membres étaient absents par congé : MM. l'amiral de Gueydon, de Terves, de droite, et MM, Legludic, Vernhes et Villeneuve, de gauche.

Le second scrutin diffère peu du premier.

L'ensemble de la demande de crédits a été voté par 274 voix contre 270. Il y a donc eu 4 votants de plus dans ce dernier scrutin.

La majorité a gagné une voix, celle de M. Gastellier, député de Seine-et-Marne, qui s'était abstenu au premier scrutin.

La minorité a gagné 4 voix et en a perdu une, ce qui finalement lui laisse un gain de 3 voix.

M. Carret, de la Savoie, qui avait voté contre au premier scrutin, s'est abstenu au second, et MM. Lacôte, de la gauche, et de l'Aigle, de Mouchy et Louis Passy, de la droite, qui s'étaient abstenus au premier scrutin, ont voté contre au second.

M. JULES FERRY & M. DE BISMARCK

M. Jules Ferry a adressé la lettre suivante au *Temps* :

Paris, 25 décembre 1885.

Je n'ai pas cru devoir insister, à la fin de cette longue et laborieuse séance où s'agitaient les plus grands intérêts de la patrie, sur un incendent qui m'est tout personnel, introduit dans le débat par M. Clémenceau.

S'appuyant sur un télégramme confidentiel adressé à notre ambassadeur à Berlin, sous la date du 29 mars 1885 (n° 197 du Livre jaune), M. Clémenceau m'a représenté comme implorant, à la suite de la retraite de Lang-Son, les bons offices du gouvernement allemand.

Pour montrer de quelle façon l'orateur de l'extrême gauche écrit l'histoire, il m'a suffi de demander la lecture à la tribune du télégramme de M. de Courcel, du 27 mars, auquel le mien répondait.

Mais, ce qui est tout à fait caractéristique, c'est d'avoir *affirmé* que ma dépêche était écrite sous le coup des mauvaises nouvelles de Lang-Son, quand on avait sous les yeux la preuve du contraire.

En effet, le télégramme n° 197 a une seconde partie, qui n'a pas été lue à la Chambre :

J'exprimais l'espoir que les négociations suivies à Pékin par sir Robert Hart ne seraient pas compromises « par le petit échec arrivé à Négrier, qui s'est » aventuré un peu trop au-delà de la frontière chinoise : il garde d'ailleurs Lang-Son, où il est fortement établi. »

Agréez, etc. Jules Ferry.

On le voit, l'explication de M. Jules Ferry ne fait qu'aggraver encore les paroles qu'on lui a reprochées.

Il a répondu pour donner seulement une nouvelle preuve de son impudence et de son infatuation en traitant de « *petit échec* » la situation grave où se trouvait à Lang-Son la colonne commandée par le général de Négrier.

***

L'*Intransigeant* publie un autre document, plus important, et sur les conclusions duquel les Français ne sauraient trop méditer.

Sans doute, dit notre confrère, M. de Bismarck encourage M. Ferry ; la désorganisation de nos forces ne pouvait déplaire au chancelier de fer.

Cependant, au-dessous de lui, autour de lui, des fanatiques de son pays trahissent ses secrètes pensées. C'est ainsi qu'un docteur Rommel vient de publier, à Berlin, un livre intitulé : *Au pays de la Revanche*, qui n'est qu'un pamphlet amer dirigé contre notre société et notre gouvernement. Il est fructueux de s'arrêter sur ces pages hargneuses, et parfois clairvoyantes, et ce serait un service rendu que de le traduire et de le répandre chez nous.

En voici d'ailleurs un passage qui suffit à donner une idée du tout.

On s'inquiète beaucoup, en Allemagne, de la question des colonies. Patience ! l'empire colonial de l'Europe ne va pas s'envoler. C'est en Europe que se tient le grand marché des colonies, c'est là qu'on se les procure toutes faites. Ne nous pressons pas. Gardons notre argent et nos soldats en Allemagne; c'est sur les champs de bataille du vieux continent que va se liquider cet empire colonial qui aura doublement coûté à nos voisins. Restons en Europe; la décadence française a besoin de nous pour remplir les vides.

« Gardons notre argent et nos soldats ! » Voilà une doctrine que nos voisins ne se bornent pas à prêcher. Ils les gardent et ne se risquent pas à en aventurer une importante fraction au bout du monde.

PETITE CHRONIQUE

Le Carillon de Roubaix

J'ai, depuis avant-hier, une bien haute idée du journalisme. Je débute... J'ai écrit ici dix articles, et voici qu'on vient déjà demander mon intervention... On m'envoie des requêtes... comme si j'avais une influence...

On a remis avant-hier au bureau du journal une lettre à l'adresse de Jean de Roubaix.

Mon correspondant demande le rétablissement du carillon.

C'est un Roubaisien — un vrai — un Roubaisien de vieille souche — un arrière-petit-fils de ces Roubaisiens et de ces Roubaisiennes qui ont fait Roubaix...

Il regrette de ne plus entendre le carillon roubaisien annoncer l'heure en chantant du haut de notre vieux clocher de 1471...

Je le regrette comme lui... mais je suis fort loin de la mairie et je ne suis pas sûr que mes regrets puissent y apitoyer les cœurs...

***

Les conseillers municipaux de Paris ont décidé, il n'y a pas longtemps, la réparation et l'augmentation du carillon de Saint-Germain-l'Auxerrois qui date, je crois, de 1863.

Je ne sais pas pourquoi nos conseillers municipaux ne voteraient pas le rétablissement du carillon de Roubaix qui remonte bien au delà... au seizième siècle, je crois...

Et qui tient un rang fort honorable parmi les vieux carillons des Flandres...

***

Le carillon de Dunkerque est célèbre depuis qu'en 1476, il eut un carillonneur si renommé qu'on accourait l'entendre du pays d'Artois et de l'autre extrémité des Flandres...

Les dunkerquois en sont très-fiers.

Mais le carillon de Roubaix — ne leur en déplaise — vaut bien le leur...

***

Il a trente-deux cloches...

S'il ne joue plus quand l'heure va sonner, aux jours de grand mariage quand sa voix répond à l'orgue nous entendons que l'instrument est encore bon...

***

Jean-Jacques Rousseau, disait : « C'est une sotte musique que la musique des cloches... »

Ces messieurs de l'Hôtel-de-Ville ne sont pas — on le sait bien — de l'avis de Jean-Jacques.

Nous autres, gens des Flandres, nous aimons les légères volées du carillon qui jettent, à la même minute, la joie dans des milliers de cœurs...

Et quand je vois sur la Grande Place une belle épousée s'en allant, toute blanche, de l'Hôtel-de-Ville à l'Eglise, aux accords du carillon, je me rappelle le ravissant refrain imitatif d'un opéra-comique qu'on a eu bien tort d'abandonner...

Sonnez, sonnez, nos cloches gentilles,
Sonnez, sonnez, carillonnez.
Chagrin ou bonheur des familles
C'est vous qui toujours les sonnez.
Sonnez, sonnez mes belles filles,
Sonnez, sonnez, carillonnez...

***

Pourquoi le carillon de Roubaix ne jouerait-il pas de nouveau, comme jadis, à l'heure, à la demie, au quart...

La chose ne me semble pas difficile...

Le notage d'un cylindre à carillon est plus simple que celui des serinettes et des orgues portatives...

Il faudrait adapter au carillon de Roubaix quelques-uns des airs les plus populaires de Gustave Nadaud...

La dépense ne serait pas excessive... elle n'empêcherait pas l'équilibre du budget municipal... et le conseiller qui en ferait la proposition n'aurait pas à redouter de voir, cette fois, se rembrunir la figure du sympathique mais vigilant gardien de nos finances, M. l'adjoint Vinchon...

***

Les cloches du carillon de Roubaix ont été refondues en 1824. Elles ont, dit-on, perdu de leur pureté primitive...

Si elles valent celles de Dunkerque, elles n'ont pas l'harmonie du carillon de Bruges...

Mais, telles qu'elles sont, nous les aimons et nous goûtions naguère leurs mélodies.

Je supplie qu'on nous les rende...

L'heure sonne ; on la compte, elle n'est déjà plus.

Je demande que le carillon m'avertisse qu'elle va sonner...

Et si je m'attriste à la pensée que

L'airain n'annonce hélas ! que des moments perdus

Que le carillon de mon vieux clocher de Saint-Martin m'égaie en me redisant les refrains aimés de la cité et me fasse souvenir que si j'use bien des heures qu'il me chante de là-haut, le bon Dieu, — quand viendra la dernière — fera comme Pandore et me donnera raison... Jean de Roubaix.

SITUATION METÉOROLOGIQUE.— Paris, 24 décembre — Une forte bourrasque venue des régions boréales, passe actuellement près de Bodo, 729 mjm, où le baromètre a baissé de 37 mjm en 24 heures. Une violente tempête sévit sur les côtes de Suède, de Norwège et de Finlande ; elle est accompagnée de neige dans le golfe de Bothnie. L'aire des fortes pressions traverse aujourd'hui l'Europe de l'Ouest à l'Est, 775 mjm Valentia, Amsterdam, Moscou, Les basses pressions d'Espagne se propagent vers la Méditerranée.

La température monte rapidement sur le nord du continent, elle est très basse en Russie. Le thermomètre marquait ce matin — 28° à Moscou,— 1° à Paris, 6° à Biarritz, Nice et 13 à Alger.

En France, les pluies vont continuer dans le Sud, dans les autres régions, le ciel va rester beau ou brumeux avec température un peu basse.

Hier, à Paris, la journée a été belle.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de nos feuilletons.

Le Conseil municipal se réunira les lundi 28 et mardi 29 décembre, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Octroi ; homologation du bail d'un bureau à la gare de Roubaix. — 2. Condition publique ; modifications au tarif de pesage. — 3. Canal de Roubaix ; rachat des coupons délivrés aux anciens concessionnaires en vertu de l'acte notarié du 17 août 1857. — 4. Parc de Barbieux ; Rocailles ; marché à passer avec MM. Tateux et Lallemand. — 5. Droits de voirie ; demande d'autorisation d'ester en justice contre M. Mazure-Grimonprez.

Rapports des Commissions : 1. Grand-Théâtre de Roubaix et Théâtre des Boulevards ; demande de subvention. — 2. La Fanfare de Beaurepaire ; demande de subvention. — 3. Bâtiments municipaux ; école communale de la rue des Arts ; réception définitive ; demande d'un crédit supplémentaire. — Bâtiments municipaux ; ferme de l'ébouage ; construction d'un magasin pour le matériel des fêtes. — 5. Budget primitif de 1886.

La fête de Noël a été célébrée vendredi avec beaucoup d'éclat dans toutes les églises de la ville qui étaient somptueusement parées et où les fidèles affluaient, dès les premières heures.

Au point de vue profane, la Noël a été moins joyeuse, le nombre des gais « réveillonneurs » diminue chaque année, et le temps glacial n'engageait guère les promeneurs à circuler dans les rues. Bien sévère, en effet, était, hier, la physionomie de Roubaix.

On grelottait sous le froid, et chacun allait vite emmitouflé dans ses fourrures ou son pardessus.

Un refrain d'un vieux « Noël » wallon nous dit :

Souh, bon Diew qui fait-i fraud !
Les dints m'kaket, s'a-j'mà mes deugts
Très doux Diew quéll' jalaie !
Cist elfant seret moirt di freud
Poirtans li po n'blamaie.

Mais, dès six heures du soir, le froid avait cédé la place à l'affreux dégel.

M. l'abbé Lacouture, appelé par dépêche près de sa mère à l'extrémité, se voit contraint de partir et, par suite, il ne pourra donner la conférence que nous avions annoncée dans notre édition de jeudi soir.

L'incendie de la rue St-André.— Vendredi, vers une heure et quart du matin, les cris : Au feu ! retentissaient dans la rue Saint-André. Des passants, voyant une épaisse fumée s'échapper de l'ancien estaminet du *Joyeux tisserand*, avaient donné l'alarme.

Bientôt le tocsin sonnait à toute volée et les pompiers arrivaient en hâte sur le lieu du sinistre. La maison était alors complètement en flammes: le feu qui avait pris naissance dans l'étage supérieur s'était communiqué avec une grande rapidité au rez-de-chaussée. Il ne pouvait heureusement durer longtemps, faute d'aliments.

Cet estaminet était, en effet, inhabité depuis une quinzaine de jours : le tenancier, M. Dumortier, avait enlevé une partie de son mobilier. Il ne restait que les meubles nécessaires à quelques chambres garnies et ceux appartenant au brasseur, c'est-à-dire, des chaises, des tables, un billard. Tout devait être vendu lundi prochain.

Un incident malencontreux favorisa durant quelques minutes la propagation de l'incendie.

On manquait d'eau, la bouche qui se trouve en cet endroit étant, parait-il, l'objet d'une réparation. Il fallut installer la pompe à vapeur dans la cour de l'établissement de MM. Lemaire et Dilhes; là, on eut de l'eau en abondance, les lances purent déverser des jets puissants sur le foyer de l'incendie et, à deux heures, tout était fini.

Mentionnons la présence de MM. le Maire de Roubaix, Pennel-Wattinne, adjoint, le commissaire central Le service d'ordre, nécessité par la foule des curieux qui se pressait dans les rues adjacentes, était parfaitement organisé.

On ne connait pas la cause du sinistre. M. Dumortier allait chaque jour dans son estaminet, et jeudi, il avait encore travaillé jusqu'à neuf heures du soir à arranger les chambres garnies et à vernir les tables du cabaret. Quand il est parti, il n'a rien aperçu qui put lui faire prévoir que, dans quelques heures, tout serait consumé par le feu.

Les pertes s'élèvent à 2,300 francs pour le mobilier et à 4,000 francs environ pour l'immeuble qui appartient à M. Derville.

Une adjudication a eu lieu jeudi, à 11 heures du matin : c'était celle de l'habillement et de l'équipement de la police. Voici les résultats : Devis, 8,642 fr. MM. Williams, Dobritz et Cie ont offert un rabais de 26,15 0/0 ; M. Boutry Van Isselsteyn, de Lille, 26,30 ; MM. Bossch et Claessens, de Roubaix, 28,75. Ces derniers sont déclarés adjudicataires.

L'école de la rue Brézin. — Dans sa séance du 13 novembre, le conseil municipal a décidé la construction d'urinoirs et d'un parquet en chêne sur bitume à l'école communale de garçons de la rue Brézin. Ces travaux seront mis en adjudication le mardi 12 janvier, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Encore les chiens ! Toujours les chiens! Vendredi soir, rue du Chemin-de-Fer, un chien de forte taille a sauté sur l'agent Caplette, l'a mordu et a lacéré son manteau. Le propriétaire de l'animal, un cabaretier de la rue Sébastopol, s'est offert à rembourser le manteau.

Les jeunes gens de la classe 1885 sont informés que les tableaux de recensement sont affichés près de l'Hôtel-de-Ville. Ceux qui ne seraient pas inscrits ou auraient des réclamations à faire valoir sont invités à se présenter à la mairie (bureau militaire) avant le 10 janvier prochain.

Les sociétés qui naissent. — On annonce la formation d'une nouvelle société musicale qui portera le nom de *Fanfare des Amis Réunis*. L'autorisation préfectorale lui a été accordée à la date du 17 décembre. Son siège sera un estaminet qui se trouve au coin des rues Jacquart et Turgot.

Par arrêté en date du 14, M. le Préfet du Nord a autorisé la constitution de la société colombophile le *Pigeon Vigoureux*, établie rue Meyerbeer.

Nouvelles judiciaires. — Il paraît que les trois anarchistes condamnés jeudi comparaitront prochainement de nouveau devant le tribunal correctionnel de Lille pour cris séditieux et outrages aux magistrats.

L'affaire Dewaele, qui a fait tant de bruit à Roubaix au mois de novembre, vient d'être renvoyée devant les prochaines assises par la chambre des mises en accusation.

Un jeune enfant de huit ans, Hippolyte Vaillant, a été, mercredi matin, la victime d'un triste accident. Ce pauvre garçon, qui demeure rue des Viviers, cour Ducro, 6, est malheureusement atteint de complète cécité ; sans se douter du péril auquel il s'exposait, il s'est jeté contre un poêle incandescent. Il a des brûlures sur toutes les parties du corps. M. le docteur Dubron, après lui avoir donné les premiers soins, l'a fait conduire à l'Hôtel-Dieu. L'état du jeune Vaillant est assez grave.

Deux accidents. — Jeudi matin, un vieillard de 65 à 70 ans, a été renversé par le car montant la rue de l'Alma, en face de la rue de l'Espérance. On l'a relevé immédiatement; il n'avait heureusement que quelques contusions aux genoux.

— Deux chiens en courant dans la rue de l'Hermitage ont fait tomber un garçon boulanger, Hector Vannieuwenenberg qui, dans sa chute, a eu le bras droit fracturé. Le blessé a reçu les soins empressés de M. le docteur Derville et a été admis d'urgence à l'hôpital. Cet accident est arrivé hier, à une heure de l'après-midi.

Elles ne sont pas commodes, ces jeunes perpersonnes qu'un naturaliste poétique a qualifiées de « fleurs de bitume », et Charles W..., jeune garçon de dix-huit ans, en sait quelque chose, il parait. Mercredi soir, passant sur la place du Trichon, il adressa quelques plaisanteries anodines à deux filles, Hortense H... et Marguerite D... qui stationnaient au coin de la rue des Fleurs. Furieuses, elles se jetèrent sur Charles W... et, le frappant à coups de poing lui firent plusieurs contusions assez sérieuses. Un agent intervint à temps pour arracher la victime aux mains de ces émules des *tricoteuses* ; après quoi, il dressa procès-verbal au couple féminin.

Vols. — Un porte-monnaie contenant 16 francs a été volé au détriment d'un tisserand, M. Robert Vanloof, demeurant rue du Coq-Français.

— Jeudi, un malfaiteur, resté inconnu jusqu'à présent, a pénétré chez un habitant de la place du Trichon, M. R..., et s'est emparé d'un tricot de laine et d'une montre en argent valant 25 francs. Une enquête est ouverte.

Au lieu de laver son linge sale en famille, un habitant de la rue de l'Alma, X..., le lave en public. C'est ainsi que, hier soir, il avait en pleine rue une explication des plus vives avec sa femme, ce qui a provoqué un rassemblement et motivé l'intervention de la police.

Echos de la Sainte-Cécile. — Dimanche prochain, à l'église St-Martin, la *Fanfare Delattre* fera entendre pendant la messe de midi les morceaux qu'elle a si remarquablement interprétés dimanche dernier à Notre-Dame.

Voici ces morceaux : 1. *Première marche aux flambeaux* de Meyerbeer ; 2. Fantaisie sur *le Songe d'une nuit d'été*, d'Ambroise Thomas.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Conseil municipal. — Une séance aura lieu mercredi prochain 30 décembre, dans laquelle sera discuté le budget primitif pour 1886.

Peut-être aussi surgira de nouveau la discussion de l'Inspecteur civil au Bureau de Bienfaisance, discusion qui n'a pas été terminée dans la dernière séance.

Tribunal de commerce. — Nous rappelons à nos lecteurs l'élection qui aura lieu dimanche prochain, 27 courant, pour le renouvellement partiel des membres de ce tribunal sortant d'exercice, élection qui n'a pas donné de résultat une première fois, à cause de l'insuffisance des suffrages exprimés.

Les électeurs se rendront en grand nombre au scrutin. Il y va de leurs intérêts : ce serait aussi une marque d'estime et de confiance à donner à MM. Eugène Jourdain, Mahieu, Lorthioit, J.-B. Desurmont, Denis Frys et A. Deltombe qui tous sont rééligibles.

Chronique religieuse. — La solennité de Noël a été célébré dans toutes les paroisses avec l'éclat que comporte cette belle fête religieuse.

Grande était dans les églises l'affluence des fidèles qui s'y pressaient pour assister aux offices du jour.

C'est en de telles circonstances que l'on voit combien est grande la foi, combien sont profonds les sentiments chrétiens de notre population.

Réquisitions militaires.— Nous rappelons aux propriétaires de chevaux, mules ou mulets, que la déclaration de ces animaux doit être faite ou renouvelée à la mairie, bureau militaire, avant le 1er janvier ; ceux qui négligeraient de se conformer à cette prescription sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr.

Un commencement d'incendie, heureusement sans importance, s'est déclaré mercredi soir dans une dépendance des magasins de laines de MM. Lehembre frères, rue Notre-Dame. Le feu avait pris à un peu de paille et de papier servant à l'emballage, quelques seaux d'eau en ont eu facilement raison.

Escroquerie. — Il y a quelque temps, une maison de commerce de la ville recevait de M. Aimé Monge, mercier à Aubenas, (Ardèche) une demande d'échantillons qui fut bientôt suivie d'une commande de l'importance de 600 francs. La marchandise fut expédiée et l'expéditeur disposa à 30 jours sur son client d'occasion. Mais la traite revint protestée et l'on apprit que le nom de la maison Aimé Monge avait été usurpé par une marchande ambulante pour se faire délivrer des marchandises qui ont été aussitôt revendues.

Une plainte a été déposée qui sera transmise à qui de droit.

La série des vols mystérieux n'est pas encore interrompue. M. Louis Duthoit, garçon de salle, au cercle Commercial, en entrant dans sa chambre, mercredi soir, a constaté la disparition d'une partie de sa garde-robe. Plainte fut déposée à la police qui a ouvert une enquête.

Les mendiants arrêtés dernièrement par la police de cette ville viennent d'être condamnés : Auguste Baest à quinze jours de prison et Auguste Meersman, à trois mois de la même peine ; ce dernier avait enfreint un arrêté d'expulsion.

Le Tribunal de simple police a tenu, jeudi 23 courant, son audience habituelle. Quarante-sept affaires étaient inscrites au rôle, plusieurs ont été remises. Les condamnations qui y ont été prononcées portent principalement sur des infractions à la police des cabarets : 38; divagations des chiens : 10, et quelques contraventions pour violences, tapage ou ivresse.

LILLE

La société des sciences vient de recevoir de M. R. Catteau-Hassebroucq, de Comines, une nouvelle fondation en faveur des vieux serviteurs de l'arrondissement de Lille.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand théâtre de Roubaix. — La troupe parisienne va donner, demain, au Grand-Théâtre, une soirée d'une grande valeur au double point de vue dramatique et littéraire : *Le Maître de forges.*

Cette comédie a déjà été représentée plusieurs fois à Roubaix et le public l'a accueillie comme il accueille tout ce qui est beau, tout ce qui est honnête.

La mission du théâtre est, avant tout, moralisatrice. Si la majorité des auteurs contemporains en ont fait l'école du paradoxe, M. Georges Ohnet, lui, conserve à ses œuvres un caractère élevé et moral qui rend au théâtre son véritable rôle.

Le grand concert donné, dimanche dernier, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville par les *Mélomanes roubaisiens* et *l'Union des Travailleurs* avec le concours de la *Fanfare municipale de Lannoy* avait attiré un nombre considérable d'auditeurs qui n'ont certes pas perdu leur soirée.

Le programme était composé avec un soin tout particulier et, avec les éléments dont disposaient les organisateurs de la fête, celle-ci a réussi de manière à enchanter tout l'auditoire.

Nous donnons une mention spéciale à l'excellente *Fanfare de Lannoy* pour les qualités qu'elle a déployées dans l'exécution de chacun de ses morceaux. C'était parfait, et son chef a le droit d'être fier d'un résultat aussi flatteur. Après la fantaisie sur *Carmen*, jouée d'une façon remarquable par cette musique, MM. Louis Castelain et Georges Desquiens, présidents des *Mélomanes* et de l'*Union des Travailleurs*, lui ont offert une superbe couronne, et cette marque de sympathie et de gratitude a été vivement applaudie par le public.

Deux chœurs de Saintis. le *Chant des Mousses* et *Les Forbans*, ont été interprétés avec beaucoup de sentiment musical, de justesse et d'ensemble, l'un par les *Mélomanes*, le second, par l'*Union des Travailleurs*. Ces deux sociétés ont chanté d'une façon à peu près irréprochable, et méritent d'être encouragées à persévérer dans la voie très-honorable où elles sont entrées.

MM. Alexandre Béghin, Emile Legrand, Arthur Florin, Jean-Baptiste Lhoest, directeur des *Mélomanes*, ont interprété divers airs et romances et recueilli une ample moisson de bravos. Les morceaux de tuba qu'a joués M. Victor Taupe ont été bissés, juste récompense d'un réel talent artistique.

La note gaie a été lancée par M. Georges Desquiens C'est un comique bon ton, disant la chansonnette avec esprit et finesse, soulignant délicatement les nuances et le bon mot. Il a été couvert d'applaudissements.

Grand succès aussi pour les jeunes gens qui ont rendu en acteurs consommés l'amusante comédie *Les Deux Sourds*.

N'oublions pas M. Auguste Wassenove, le pianiste-accompagnateur qui s'est acquitté de sa partie avec son talent bien connu.

En somme, véritable régal musical, soirée charmante que l'on souhaiterait voir se renouveler fréquemment. G. C.

Lys-lez-Lannoy. — Une soirée vocale et instrumentale, organisée par la société chorale. *Les enfants de Sainte-Cécile*, avec le concours de la *Troupe roubaisienne*, aura lieu, le dimanche 27 décembre à 5 h. et demie au local de la société, chez M. Vandamme Pauwels, près de la *Justice*. Voici le programme :

Première partie. — 1. Ouverture, Orchestre: solistes des sociétés de musique de Lys et de Lannoy; 2. *L'aéronaute*, chansonnette, L. Vandeputte; 3. *L'hymne de l'artiste*, mélodie, F. Leroy; 4. Air varié pour piston, Gustave Vandekerchove; 5. *Les trois destins de la France*, romance; H. X.....; 6. *Le chanteur des nuits*, romance, P. Grumiaux; 7. Romance pour basse, E. Vaudekerchove; 8. *Nabuchodonosor*, air varé pour basse, A. Tissot ; 9. *Le Garçon d'hôtel*, chansonnette, L. Fœlix ; 10. *Strasbourg*, déclamation, E. Naessens ; 11. *Le Chameau*, chansonnette comique X..... ; 12. *Le bouquet de Violettes*, mélodie, A. Naessens.

Deuxième partie. — 1. Ouverture, Chœur : *Bonsoir ! Bonne nuit ! Bonjour !* par la société chorale Les enfants de Sainte-Cécile, sous la direction de M. Gustave Vandekerchove ; 2. Duo pour clarinettes, F. Rongé et V. Ghys 3. *Toréador*, romance, P. Grumiaux ; 4. *Perlette*, air varié pour basse, A. Tissot ; 5. *Le pain de la Charité*, romance, F. Leroy ; 6. *Inne héritance*, déclamation en patois tourquennois, X..... ; 7. *Polichinel et bébé*, chansonnette L. Vandeputte ; 8. Romance pour baryton, E. Naessens ; 9. *La Grève des Forgerons*, déclamation, E. Naessens ; 10. *Le dernier soupir*, romance, L. Fœlix ; 11. Romance pour basse, E. Vandekerchove ; 12. *Avez-vous ça*, chansonnette comique, A. Naessens. — Entrée libre.

Cercle du Petit-Château. — Dimanche prochain 27 courant, aura lieu, à 6 h. du soir, une soirée musicale qui se terminera par une petite comédie très amusante.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience de samedi 26 décembre 1885.

Présidence de M. Hedde

L'affaire de l'ascenseur

Aujourd'hui est venue cette affaire qui a pendant si longtemps, et si douloureusement, occupé le public. La salle est comble, on s'étouffe.

Il y a trois accusés : Les constructeurs, MM. Delonbaerde et Foliot, et le cocessionnaire, M. Lefevre. Les témoins sont au nombre de 48; vu l'exiguité de la place à eux réservée, ils sont appelés par série de 15. Après la lecture de l'acte d'accusation, le président rappelle que les experts ont établi trois causes de l'accident. 1° Surcharge de la cabine; 2° insuffisance des poulies; 3° mauvaise disposition des freins.

Il est procédé à l'interrogatoire de Lefèvre. Celui-ci, breveté pour perfectionnement à des appareils hydrauliques, avait cédé son brevet aux deux constructeurs, sous bénéfice d'une commission de 15 0/0 dans la construction. Il n'a pas mis la main à cette dernière. Ayant perdu la tête après la catastrophe, il a tout fait brûler ses papiers, contrats et le reste.

Lefèvre avoue que la cage de l'ascenseur dans laquelle ne devait se trouver au plus que huit personnes et le pilote, en contenait davantage à cause, dit-il, de pression de la foule à laquelle il n'a pu résister. Le procédé étant de lui, M. le président lui fait remarquer qu'il est responsable même au point de vue de la construction qu'il aurait dû surveiller.

Delonbaerde interrogé ensuite, répond que les poulies pouvaient supporter un poids trente fois supérieur. Des expériences auraient été faites. Il dit que les taquets devant arrêter la crémaillère en cas de descente précipitée, avaient été limés, on n'a pu savoir par qui.

Foliot dit n'être que le bailleur de fonds, n'avoir pas touché à la construction et ne devoir être responsable, de ce fait, que civilement. Il est procédé à l'interrogatoire des témoins.

L'audience continue.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les prochaines assises du Nord

La chambre des mises en accusation a encore renvoyé, ce matin, quatre affaires devant le jury du Nord: ce qui porte à neuf celles inscrites jusqu'à présent, pour être jugées à la prochaine séance.

Les quatre affaires nouvelles sont deux affaires de mœurs, une de vol qualifié à trois accusés, une autre de tentative d'assassinat.

Celle-ci est connue de nos lecteurs ; car les détails du crime ont paru dans nos colonnes, lorsqu'il a été commis. Il s'agit d'une femme qui, longeant le canal avec son mari, y a été précipitée par le complice de ce dernier.

Les poteaux téléphoniques

L'administration des télégraphes téléphoniques avait fait poser, sur une maison de Boulogne, des poteaux avec porcelaines isolatrices, pour placer les fils de trois lignes téléphoniques privées.

Les propriétaires de cette maison, à la date du 23 mai dernier, assignèrent l'administration des télégraphes et l'ouvrier, poseur de fils, devant M. le président du tribunal civil de Boulogne, en audience de référé. Soutenant que la pose des fils sur leur immeuble avait eu lieu sans droit, malgré leur refus formel d'y laisser procéder, ils demandaient au juge des référés d'ordonner, vu l'urgence, l'enlèvement immédiat des poteaux téléphoniques.

M. le président, en renvoyant, au principal, les parties à se pourvoir, décida, par provision et en raison de l'urgence, que l'administration défenderesse serait, en effet, tenue d'enlever les poteaux et les fils, dans les 48 heures de la prononciation de son ordonnance.

Appel fut interjeté de cette décision ; mais à la date du 23 décembre, la Cour l'a confirmée en rejetant un déclinatoire d'incompétence proposé devant elle, au nom de M. le préfet du Pas-de-Calais, sous prétexte que les travaux avaient été autorisés par arrêté préfectoral.

Hâtons-nous de faire remarquer que la question de la pose des poteaux téléphoniques, qui pouvait autrefois, à l'époque à laquelle se réfèrent l'ordonnance et l'arrêt, présenter des difficultés, ne saurait guère en soulever désormais. Elle vient, en effet, d'être réglementée par une *loi du 29 juillet 1885.*

Dettes de jeu

Une intéressante question a été plaidée devant la cour. C'est celle de savoir si la nouvelle *loi du 8 avril 1885*, relative aux marchés à terme, a ou non un effet rétroactif.

Le tribunal de commerce de Roubaix, à la date du 11 juin 1885, l'a ainsi résolue : « Attendu que la non-rétroactivité de cette loi résulte, non seulement du » principe posé par l'article 2 du code civil, mais encore du texte même de la loi nouvelle :

« Attendu, en effet, que les termes de cette loi : » Tous marchés à terme... sont reconnus légaux, et » cette autre disposition : Les articles 421 et 422 du » Code pénal sont abrogés, etc., prouvent qu'elle a » entendu et voulu déclarer légales, pour l'avenir » seulement, des opérations qui, jusque-là, avaient » été reconnues illicites par tout un ensemble de dispositions législatives qu'elle a abrogées ; attendu » que la *loi du 8 avril 1885* ne peut contredire aux » droits acquis de ceux qui ont contracté sous l'empire et la garantie de l'ancienne législation, et que » la dite loi nouvelle ne peut être appliquée dans la » présente espèce où l'instance a été engagée et a » reçu un premier jugement passé en force de chose » jugée avant sa promulgation ;